



L'essentiel des taux et montants 2026 pour établir vos salaires et budgéter vos charges à Genève — cotisations paritaires, seuils LPP, rentes AVS, allocations familiales et plafonds du 3^e pilier, sur une page.

COTISATIONS SUR LES SALAIRES (GENÈVE, 2026)

Assurance	Employeur	Salarié	Total	Remarques
AVS / AI / APG	5,30 %	5,30 %	10,60 %	Dès le 1 ^{er} franc, sans plafond (AVS 8,7 % · AI 1,4 % · APG 0,5 %)
Assurance-chômage (AC)	1,10 %	1,10 %	2,20 %	Jusqu'à CHF 148'200 de salaire annuel
Allocations familiales (GE)	2,22 %	—	2,22 %	Entièrement à charge de l'employeur
Assurance maternité (AMat, GE)	0,029 %	0,029 %	0,058 %	Spécificité genevoise
LAA accidents professionnels	selon assureur	—	—	À charge de l'employeur ; gain assuré max CHF 148'200
LAA accidents non prof.	—	selon assureur	—	Obligatoire dès 8 h/semaine ; souvent retenue au salarié
LPP (2 ^e pilier)	min. 50 %	solde	selon plan	Bonifications selon l'âge, voir ci-dessous
Indépendant·e (AVS/AI/APG)	—	—	10,00 %	Barème dégressif si revenu < CHF 60'500 ; pas d'AC

PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE (LPP) 2026

Seuil d'entrée (salaire annuel)	CHF 22'680
Déduction de coordination	CHF 26'460
Salaire coordonné minimum	CHF 3'780
Salaire coordonné maximum	CHF 64'260
Limite supérieure du salaire (régime obligatoire)	CHF 90'720
Bonifications de vieillesse 25-34 ans	7 %
Bonifications 35-44 ans	10 %
Bonifications 45-54 ans	15 %
Bonifications 55-65 ans	18 %
Taux d'intérêt minimal	1,25 %
Taux de conversion (régime obligatoire)	6,8 %

RENTES AVS 2026

Rente minimale	CHF 1'260 / mois
Rente maximale	CHF 2'520 / mois
Plafond couple marié	CHF 3'780 / mois

3^e PILIER A — PLAFONDS 2026

Avec caisse de pension (LPP)	CHF 7'258 / an
Sans caisse de pension	20 % du revenu, max CHF 36'288

ALLOCATIONS FAMILIALES (GENÈVE) 2026

Allocation enfant (0-16 ans)	CHF 311 / mois
Allocation formation (16-25 ans)	CHF 415 / mois
Supplément dès le 3 ^e enfant	+ CHF 100 / mois
Allocation naissance / adoption	CHF 2'073

DIVERS (GENÈVE)

Salaire minimum cantonal	CHF 24.59 / heure
--------------------------	-------------------

Sources : chiffres officiels 2026 — Office cantonal des assurances sociales de Genève (OCAS), Centre d'information AVS/AI, OFAS. Les taux LAA, caisse maladie perte de gain et frais administratifs varient selon l'assureur ou la caisse de compensation. Document d'information générale, mis à jour chaque année : il ne remplace pas un conseil personnalisé. Pour l'établissement de vos salaires et décomptes, [notre pôle fiduciaire](#) est à votre disposition.

Cologny Conseils Sàrl

Route de Chêne 5, 1207 Genève

+41 22 860 20 88

contact@colognyconseils.ch · www.colognyconseils.ch

Intermédiaire enregistré

FINMA n° F01179493 · CICERO 13842